



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 - Courriel : mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca

Site internet : www.st-theodore.com - Facebook : [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'à une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le « Règlement numéro 636-2022 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2021 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » ;

QUE l'objet du règlement numéro 636-2022 consiste à fixer les taux de taxation, les compensations, les tarifications pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements pour l'exercice financier 2022 de la municipalité ;

QUE le règlement est disponible ou peut être obtenu sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation, le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 18 janvier 2022.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier